Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600933-20260223-005_2026-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Kergrist

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents + Procura-tions	Qui ont pris part au vote
14/15	9+4	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GUERREY Christophe - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/02/2026.

Présents : M. GUERREY Christophe - Maire, Mme LE GOFF Brigitte, M. LE JELOUX Dominique, M. ROUAULT Patrick, M. NICOLAS David, M. SERVEL Joseph, Mme SERVEL Maria, M. DAVID Arnaud, M. GUILLO Philippe.
Absents ayant donné procuration : Mme CHAMOT Sarah ayant donné procuration à Mme LE GOFF Brigitte, M. LE PETITCORPS Paul ayant donné procuration à M. NICOLAS David, M. LE CLEZIO Maëlan donne pouvoir à M. LE JELOUX Dominique, Mme TUTT Frédérique ayant donné procuration à DAVID Arnaud.
Absente : Mme LE STRAT Anne-Françoise.

A été nommé secrétaire : M. GUILLO Philippe.

005/2026 – CONVENTION DYNAMIQUE JEUNESSE AVEC FAMILLES RURALES - ANNEE 2026

Il est rappelé à l'Assemblée, la convention concernant la Dynamique Jeunesse établie, pour la première fois en 2020, entre la Commune de Kergrist et Familles Rurales du Morbihan. L'objectif étant de proposer des activités, des animations, aux jeunes de la Commune.

Pour 2026, un nouveau programme est établi pour un budget estimatif de **8 270.10 €** : accompagnement des projets des jeunes, animations petites vacances et d'été, coordination avec la fédération départementale, … C'est un budget prévisionnel, ne sont facturées que les interventions effectuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, décide de :
-Reconduire le partenariat entre la Commune et la Fédération Départementale Familles Rurales du Morbihan pour la dynamique jeunesse pour l'année 2026,
-De valider le budget estimatif prévu à hauteur de **8 270.10 €** pour 2026,
-De dire que le montant versé à Familles Rurales par la Commune se basera sur les heures effectivement réalisées, en deux versements (juillet, décembre), au regard des justificatifs produits,
-Dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 de la Commune,
-D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Maire,	Secrétaire de séance,
Christophe GUERREY.	Philippe GUILLO.